

EDITO

Avant la « mutation » de l'ANAES en Haute Autorité de santé, A. Coulomb, son directeur, a signé avec P. Bonet, pour l'UNAFORMEC, une convention-cadre de partenariat. Il ne s'agit bien sûr que d'une première étape. Le 7ème et dernier article de cette convention ouvre largement l'avenir : « *les initiatives mentionnées dans la présente convention feront l'objet d'avenants précisant les conditions de leur réalisation* ». La convention engage ses signataires pour un an à dater de sa signature, le 28 septembre. Elle officialise leurs complémentarités enfin reconnues. A nous de faire en sorte qu'elle soit pérenne en assurant notre part du contrat.

UNE CONVENTION CADRE ANAES-UNAFORMEC

L'ANAES et l'UNAFORMEC ont une origine commune et des histoires parallèles¹. Cette convention-cadre en prend acte et ouvre des perspectives.

Préambule de la convention : « *L'évaluation des pratiques professionnelles et la formation médicale continue sont deux aspects indissociables d'une même démarche conduisant à l'amélioration de la qualité des soins* ». Nous sommes loin de la notion d'évaluation pour l'évaluation, ou d'une quelconque hégémonie d'un système « décrété » sanctionnant pour les réfractaires... Il est ici clairement énoncé que l'évaluation des pratiques ne se limite pas à une « forme » particulière de recertification ponctuelle, mais qu'elle ne peut que s'inscrire, par définition même, dans un continuum de développement professionnel. Cela va sans dire ? Cela va mieux en le disant...

Initiatives communes. L'ANAES et l'UNAFORMEC vont se rencontrer régulièrement pour choisir les thèmes de recommandations (RPC), notamment en fonction des besoins identifiés au cours des formations (art 1), constituer les groupes d'écriture des RPC (art 2), choisir les thèmes plus particulièrement inducteurs de formation ou d'évaluation des pratiques (art 3), promouvoir ensemble ces objectifs communs (art 4). Il reste à décliner concrètement ces intentions qui correspondent d'ailleurs en grande partie à la réalité d'aujourd'hui. Elles concernent de très près tout le dispositif et tous les acteurs des réformes actuellement en cours.

Le rôle spécifique des réseaux de formation. Les articles 5 et 6 définissent les engagements propres à l'UNAFORMEC : promouvoir au sein du réseau les développements nécessaires à cette complémentarité formation/évaluation des pratiques. La participation aux groupes de travaux et à l'écriture même des RPC suppose que nous acceptions de nous former à l'analyse critique de la littérature médicale et à son écriture. Depuis longtemps, des séminaires de formation et des modules spécifiques d'AGORA Formation sont destinés à cet usage. La diffusion des RPC sous toutes formes accessibles est la deuxième étape, que ce soit dans nos publications ou nos associations. L'appropriation des recommandations est la 3^{ème} étape, au cœur de notre activité de FMC. Elle doit intégrer la dimension d'évaluation des pratiques, qui devrait, même sous une forme simplifiée, être l'un des éléments moteurs de toutes nos formations. Dans ce contexte, l'utilisation des BPP pourrait prendre tout son sens en usage personnel ou collectif.

A suivre, donc...

JP VALLEE

¹Voir sur le site de l'Unaformec le « rapport Vallée » écrit il y a quelques années <http://www.unaformec.org/>



261 rue de Paris
93556
Montreuil Cedex
Tél 01 43 63 80 00

Le journal f@xé de l'Unaformec

www.unaformec.org

La FMC au fil de l'actualité

Prochain numéro : Trois omégas et un coup fin